



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU  
**CLERMONTAIS**

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	<b>Votes : 40</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 32	
Absents : 5	Contre : 4	
Représentés : 10	Abstention : 4	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Compromis de vente avec la société Première Pierre – Etablissements Salasc à Clermont l'Hérault**

Monsieur LACROIX rapporte que la Communauté de communes a acquis en 2009 un ensemble immobilier situé 16 avenue du Maréchal Foch à Clermont l'Hérault d'une superficie bâtie de 2 300 m<sup>2</sup> sur une emprise totale au sol de 3 465 m<sup>2</sup>, désigné sous le nom des « Etablissements Salasc ».

Cet immeuble est occupé partiellement par le Syndicat Centre Herault, les services du Théâtre « Le Sillon », la MLJ et le CLLAJ.

La Communauté de communes souhaite céder ce bien tout en continuant à héberger ces associations.

Monsieur LACROIX rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2016 le Conseil communautaire a entériné une cession au profit de la société ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON.

Par courrier du 31 mai 2017 la société ADIM LANGUEDOC ROUSSILLON a fait part de sa décision d'abandonner ce projet.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 14 décembre 2016.

Par suite du retrait de la société ADIM du projet d'aménagement de l'emprise des établissements SALASC la société Première Pierre s'est positionnée afin d'acquérir ces établissements et de mener à bien un nouveau projet.

Ainsi, la société Première Pierre propose la destruction de la partie composée de chaix, la conservation de la maison de maître et une reconstruction et un réaménagement permettant d'offrir des locaux d'habitation dans les étages et des locaux de bureaux et de commerces en pied d'immeuble.

La société Première Pierre propose d'acquérir l'ensemble immobilier au prix de 400 000 € net vendeur, la démolition des cuves, estimée à 235 776 € restant à sa charge.

Le règlement du prix s'effectuera par la remise de la propriété de 400 m<sup>2</sup> de bureaux en état brut de béton et en état hors d'eau - hors d'air, ainsi que 15 places de stationnement situés dans l'immeuble à construire par la société Première Pierre.

Par ailleurs dans le cas où la Communauté de communes souhaiterait acquérir des surfaces supplémentaires, le prix de ces surfaces sera de 1800 € / m<sup>2</sup>.

Ce projet, situé dans un emplacement stratégique du cœur de ville permettra de redynamiser ce quartier et de mieux irriguer le centre-ville.

En effet la construction d'habitations avec parking incitera de jeunes ménages et de nouvelles familles à réinvestir le centre-ville et à consommer dans les commerces de proximité.

Monsieur LACROIX propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le Président à céder le bien situé 16 avenue du Maréchal Foch dénommé « Etablissements Salasc » au prix de 400 000 € net vendeur à la société Première Pierre ou à toute société que cette dernière se substituerait aux fins de réaliser un programme immobilier comprenant des logements d'habitation, des commerces, des bureaux et des parkings.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré.

### **A LA MAJORITE,**

**APPROUVE** la cession du bien situé 16 avenue du Maréchal Foch dénommé « Etablissements Salasc » au prix de 400 000 € net vendeur à la société Première Pierre ou à toute société que cette dernière se substituerait aux fins de réaliser un programme immobilier comprenant des logements d'habitation, des commerces, des bureaux et des parkings,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude Lacroix  
Réception en préfecture  
034-243400355-20180608-2018-05-30-19-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2018  
Date de réception préfecture : 12/06/2018